



## Vol à l'étranger (majeur)

Par **powline**, le **08/02/2013 à 12:47**

Bonjours, rnJe suis un peu paniquer, je me suis fais prendre avec une amie dans un magasin de vétêment à l'étranger (en belgique: je suis française et majeur) au total j'ai voler pour 120 euros. Je me suis faite embarquer au comisseriat, avec empreinte, photo, fouille...rnrnrnAprès 3h ils m'ont libéré mais ils m'ont donner une invitation a être entendu...rnJe précise c'est mon 1er vol. Bien sur je regrette mon acte mais maintenant il faut que j'assume..rnrnJ'ai plusieurs questions : rnEn quoi consiste "l'invitation à être entendu" ?rnY a t'il des chances que je soit expulsé de belgique ?rnVais-je avoir un casier judiciare ?rnmerci de vos réponses

Par **amajuris**, le **08/02/2013 à 16:39**

bjr,rnnous sommes un site juridique français;rncomme les faits se sont passés en belgique, il faut poser la question sur un site juridique belge.rncdt